2. Quelle somme globale ont demandée les universités, les chercheurs particuliers et tous autres demandeurs, au Conseil de la recherche médicale depuis son institution?

Réponse de l'hon. M. Churchill:

Le Conseil de la recherche médicale a été institué le 14 novembre 1960. Pour le reste de l'année financière 1960-1961, le Conseil s'est chargé de solder les engagements financiers de la Division des recherches médicales du Conseil national de recherches qui avait été supprimée. En 1960-1961, la somme globale consacrée à la recherche médicale s'est établie à \$2,308,352.

En 1961-1962, les demandes formulées au Conseil de la recherche médicale pour des subventions à des recherches de diverses catégories, une aide personnelle sous forme de bourses d'études pour médecins diplômés et assistants, et des initiatives spéciales, se sont élevées à \$4,600,390. Les dépenses pour la même période se sont établies à \$3,300,000, montant total autorisé pour le programme.

Les demandes reçues jusqu'à aujourd'hui pour l'année 1962-1963 se montent à un total de \$5,552,180. En prévision d'une affectation budgétaire de \$4,300,000 pour la prochaine année financière, le Conseil de la recherche médicale, lors de réunions récentes, a déjà approuvé en principe des dépenses totales de \$4,065,965. On étudiera la possibilité d'accorder d'autres subventions lors des réunions du Conseil qui auront lieu en juin et en novembre 1962.

*CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ— REPRÉSENTATION SYNDICALE

Question nº 285-L'hon. M. Martin:

1. Le premier ministre a-t-il reçu des observations ou des plaintes de la part de M. George Burt, directeur canadien de l'United Auto Workers, portant qu'aucun représentant des syndicats de l'industrie lourde n'avait été invité à la réunion du Conseil national de la productivité, tenue à Kingston?

2. Le premier ministre a-t-il reçu des plaintes ou des observations de la part de M. Murray Cotterill, directeur des relations extérieures de l'United Steelworkers of America, portant qu'aucun représentant du syndicat des ouvriers de l'acier n'avait été invité à la réunion du Conseil national de la productivité, tenue à Kingston?

Année terminée Credit à la consommation le 31 décembre des sociétés de financement et des détaillants 1952 1,073 1953 1,316 1954 1,392 1955 1,629 1956 1,910 1957 1,968 1958 2,030 1959 2,205 1960 2,337 1961 2,349

*De la Banque du Canada.

3. Le premier ministre a-t-il demandé au Congrès du Travail du Canada de l'aider à choisir des représentants des syndicats ouvriers pour la réunion du Conseil national de la productivité, tenue à Kingston? Sinon, selon quel mode a-t-on procédé au choix de ces représentants?

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici la réponse à cette question:

- 1. D'après ce qu'on m'a fait savoir, on a compulsé des dossiers et on n'a pu trouver d'observations formulées par la personne mentionnée à l'alinéa 1, ni par celle que mentionne l'alinéa 2.
- 3. Le Conseil national de la productivité a patronné la réunion qui a groupé, à Kingston, des représentants du salariat et du patronat en vue d'examiner les questions afférentes à la collaboration entre employés et employeurs, et autres aspects de la productivité. Le choix de représentants supérieurs et du patronat et des syndicats ouvriers invités à la réunion a été fait par le seul Conseil qui a envoyé de nombreuses invitations aux deux groupes de l'industrie. On m'a fait savoir que le Conseil national de la productivité a bien consulté les directeurs du Congrès du travail du Canada avant de choisir les représentants des syndicats ouvriers invités à la réunion de Kingston.

DETTE DES CONSOMMATEURS

Question nº 286-M. Matheson:

A la date la plus récente pour laquelle on possède une statistique, a) quel était le total de la dette des Canadiens au titre du crédit à la consommation, b) quelles étaient les données comparables durant chacune des dix dernières années, c) quelle était la variation dans le taux annuel de la dette au titre du crédit à la consommation?

Réponse de l'hon. M. Fleming:

- a) Le 31 décembre 1961, le crédit à la consommation accordé par des sociétés de financement et des détaillants s'élevait à un total de 2,349 millions de dollars. Le montant des prêts individuels non garantis accordés par les banques à charte s'élevait à 1,030 millions de dollars, ce qui donnait un total de 3,379 millions de dollars.
- b) Voici, en millions de dollars, les données comparables pour chacune des dix dernières années:

Prêts individuels	
non garantis des	Total
banques à charte*	
242	1,315
308	1,624
352	1,744
441	2,070
435	2,345
421	2,388
553	2,583
719	2,924
857	3,194
1,030	3,379